

POLITIQUE DE GARANTIE

MÉTAUX COULÉS BC INC. s'engage à fournir des pièces de qualité, selon les standards de l'industrie (voir : Informations Générales) et / ou conformément aux spécifications fournies par le client.

La garantie sur les pièces fournies par MÉTAUX COULÉS BC INC., quelque soit le matériau, pièces usinées ou non, se limite au remplacement ou à la correction à notre usine, à nos frais, des pièces non conformes, incluant les frais de transport. En aucun cas elle ne peut dépasser 12 mois. Un crédit peut également être émis contre retour de la pièce défectueuse.

Aucune réclamation ne sera acceptée pour des frais de main d'œuvre et de transformation (usinage ou autre) encourus par le client ou ses sous-contractants suite au rejet ou au bris de toute pièce.

GUARANTEE POLICY

MÉTAUX COULÉS BC INC. will supply quality parts, as per the industry's standards (see : General Data) and / or as per specifications asked by the customer.

The guarantee on parts supplied by MÉTAUX COULÉS BC INC., whatever the material of fabrication, parts machined or not, is limited to the replacement or to the correction at our plant, at our charges, of non conform parts, including freight charges. In any case, it cannot exceed 12 months. A credit can be also done if the defective piece is returned.

Any claim for men works, or transformation (machining or other) from the customer or his subcontractors, following rejects or broken pieces will not be accepted.